

CTL en septembre Dialogue social en ... ?

Toulouse, le 15 septembre 2020

Le rôle du comité technique local est de créer un dialogue social. Depuis des mois, voire des années, ces réunions se sont transformées en chambre d'enregistrement de décisions déjà prises. **Le CTL convoqué le 15 septembre nous demande ainsi de nous exprimer sur des changements d'organisation déjà mis en place pour la plupart.** Nous ne souhaitons pas entériner le fait que le dialogue social aurait été réalisé sous le seul prétexte que nous aurions été convoqués. Ce n'est pas notre conception du dialogue social ! Selon nous, les comités techniques doivent être des espaces ouverts où doivent être entendus les volontés et les revendications des agents. Notre analyse est que l'administration n'attend que la participation des organisations syndicales dans cette instance pour cocher la case « dialogue social ». Y siéger dans ces conditions n'empêcherait aucune des réorganisations d'avoir lieu. **Nous n'y participerons donc pas !**

Dernière minute : voici le message transmis par le directeur hier à 13h30

Bonjour,

Pour votre information, le déroulement du CTL convoqué demain (9h) est prévu sur la matinée uniquement.

Le Président du CTL
Hugues PERRIN

Sept points à l'ordre du jour à examiner en trois heures ! **Dialogue social, quand tu nous tiens !!!**

L'accueil dans les services de la DRFiP 31



La période de sortie de pandémie a été un laboratoire tombé à pic pour la DGFIP. La généralisation de l'accueil sur rendez-vous était déjà programmée depuis 2020 par l'administration mais la direction locale n'a eu de cesse, au cours des conférences téléphonées post confinement avec les OS, de vanter la grande satisfaction des usagers à la suite des contre-appels.

Bien évidemment, quoi de plus satisfaisant pour un usager d'avoir un agent qui le rappelle et, de surcroît lui évite bien souvent de se déplacer ! En raisonnant ainsi, la direction évite bien évidemment de parler de tout ceux qui ne parviennent à nous joindre qu'au prix d'appels répétés. Notre directeur a mis en avant l'ouverture des banques d'accueil au cours de la fin de la campagne IR, afin de recevoir les usagers qui étaient, selon lui, exclus du numérique. Cette intention, louable sur le fond, a montré ses limites car organisée dans un temps très court et relevait plus de la campagne de communication (cf. les communiqués de presse de notre direction) que d'un réel accueil efficient. Pire encore, pour des soi-disant améliorations de ce service, la direction demande à des agents de faire de la « voltige » (une pré orientation) dans les files d'attente (souvent à l'extérieur des bâtiments) sans que la question de

la sécurité ou des assurances ne soit posée.

Cette ouverture de l'accueil primaire est indispensable à toute une catégorie d'usagers, la plus fragile administrativement et socialement. Tout un pan de la population continue à avoir besoin de s'appuyer sur un accueil physique. Or l'accueil exclusif sur rendez-vous ainsi que le tout numérique va l'isoler encore plus de la République et du service public.



À cela, l'administration répond : « faites-le vous-même », « allez le faire chez le buraliste rémunéré pour cela » !

La CGT continuera donc à défendre l'ouverture des accueils le plus largement possible, réalisé par des agents assermentés et dont la fonction garantie la sécurité, et cela, en poursuivant l'accueil sur rendez-vous qui existe déjà depuis des décennies, en demandant le renforcement de l'accueil téléphonique qui ne doit plus être la variable d'ajustement comme dans de nombreux services.

À la CGT, nous défendons la présence des caisses dans nos administrations afin de continuer à fournir aux usagers les plus

fragiles la possibilité de régler en numéraire leurs dettes, sans privatiser ce service auprès des buralistes. Pour faire tout cela, il n'y a pas de solution miracle :

Il faut embaucher à hauteur des besoins !

Il faut élargir le service public !

Il faut reconnaître le métier d'accueil !

Il faut mettre en place un vrai service public et pas un service public rentable à tout prix . Rentabilité et service public sont opposés !

Révision des horaires d'ouverture au public des trésoreries de Rieumes, Auterive, Volvestre, Revel, Tarn et Girou, SPF et SDE

Notre service public se délocalise. La direction profite de la création des accueils de proximité pour réduire les horaires d'ouverture au public des trésoreries. La direction, comme à l'accoutumée, nous sert l'argument de la confusion que ça pourrait engendrer chez les usagers. La création des services de proximité, tant vantés par notre ex-ministre Darmanin, aboutit à la réduction des horaires d'ouverture des services de pleine compétence. Pas une minute de plus de service public dans le département !

Quant aux SDE, ils ne sont ouverts que le matin depuis 2019. La direction met ce sujet au vote en septembre 2020. Cherchez l'erreur !

Les SPF ferment également leurs portes à midi depuis le 22 juin 2020. Merci le coronavirus ! Cette nouvelle organisation permet selon la direction « de mieux encadrer les déplacements des études notariales tout en laissant un espace de réception suffisant aux usagers particuliers ». **En matière de gel douche, on appelle ça le « deux en un ».** M. Perrin lave plus blanc que blanc !



Déclinaison des indicateurs de transparence en SIE

La transparence. Voici un mot que nous pensions absent du vocabulaire de nos « cadres de haut niveau ». Après avoir expérimenté un « affichage local et sur internet » depuis 2018, l'administration généralisera en décembre ces indicateurs aux SIE (l'expérimentation a, bien entendu, été couronnée de succès, comme toutes celles qui sont tentées).

Nous pouvons prédire que ces indicateurs afficheront sans aucun doute des résultats aussi bons les uns que les autres et justifieront, n'en doutons pas, les futures suppressions d'emplois et restructurations de services. Bref, la transparence a bon dos !

Couverture France entière des centres de contact usagers particuliers et professionnels

Le 15 juillet, la mission SRP de la Centrale a réorganisé l'accueil téléphonique des usagers. Terminée la distinction des missions entre les centres de contacts, centres impôts service et centre prélèvement service ! Sans formation, tous les agents doivent être en capacité de répondre dans de plus en plus de domaine.

Le document remis aux organisations syndicales est le « copié-collé » de la note de service départementale n° 19 du 14 août 2020, elle-même un « copié-collé » de la note nationale sur le sujet.

Ce qui se dégage de cette réorganisation, c'est le fait que nos dirigeants poursuivent leur politique de concentration des activités, en matière de téléphonie comme pour le reste. Outre le fait que la formation complémentaire des agents est inexistante pour le moment (les collègues rappellent régulièrement certains contribuables après avoir « creusé la question »), il est évident que la concentration qui a été effectuée a pour but, comme beaucoup de réformes, de supprimer des emplois, tout en présentant la réforme comme une avancée pour l'utilisateur.

Concernant notre plateforme locale (l'ex CPS relais de Toulouse), la note de service nationale n'apporte aucune précision. Les bruits de couloir sous-entendent que s'agissant des services non cités (notamment certains CPS relais dont celui de Toulouse), une partie rejoindrait le dispositif actuel et l'autre serait purement et simplement rayée de la carte. Mais **ce serait trop demander, M. Perrin, dans le cadre du dialogue social tant mis en avant, que soient informés le plus rapidement possible les vingt collègues du CPS sur leur avenir à très court terme ?** En revanche, vous avez bien su utiliser certains d'entre eux (sept collègues) pendant la campagne impôt sur le revenu, sans les former, en attribuant la prime à un seul, trop occupé que vous étiez à l'attribuer à l'encadrement supérieur ! Il s'agit dès maintenant d'être transparents avec eux sur leur avenir !

En matière de mensualisation des impôts locaux et CFE, cette suppression des CPS va avoir une incidence sur les collègues des autres services. Il n'y aura plus possibilité de transmettre les courriers des contribuables sous forme papier. Chaque courrier devra être scanné, intégré via e-contact dans le dossier personnel de l'utilisateur et transmis au centre de contact « unifié ». Une procédure qui prendra aux collègues un temps bien plus important que la simple mise sous pli pré-existante...

Le paiement de proximité : déploiement en Haute-Garonne

Depuis le lundi 28 juillet, le paiement des impôts chez les buralistes se généralise sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec la Française des jeux (FDJ) qui a été retenue pour reprendre cette fonction d'encaissement.

S'agissant du département, la liste est passée de 64 (lors de démarrage au 28 juillet) à 71 buralistes recensés au 6 août, avec de nouvelles communes couvertes. À la fin du mois de juillet, 1 338€90 ont été encaissés pour 26 paiements.

Cette réforme signifie « zéro cash » aux guichets de la DGFIP et le transfert de la mission d'encaissement à un « commerce d'utilité locale ».

La CGT continue à défendre la présence des caisses dans nos administrations afin de fournir aux usagers les plus fragiles la possibilité de régler en numéraire leurs dettes, sans privatiser ce service auprès des buralistes.



Pour ce faire, il n'y a pas de solution miracle : il faut embaucher à hauteur des besoins !

Ceci d'autant plus que ce « canada dry » de service ne permet pas aux usagers de tout payer. Certains datamatrix sont mal positionnés et donc illisibles, un grand nombre d'amendes ne peut y être payé, de même que les impôts du fichier RAR.

Est-il normal que la Française des jeux fasse des bénéfices sur l'encaissement des dettes publiques ? Un bureau de tabac n'est pas un service public et le zéro cash est un abandon de missions. La disparition de cette mission permet des suppressions d'emplois ainsi que des fermetures de sites. Que deviennent les fonds versés par les régies ? Et quid des régies d'avances ?

Récentes évolutions des missions et de l'organisation de la direction des affaires juridiques

Ce point de l'ordre du jour se base sur les dispositions de la loi ESSOC.

Une fois de plus, on présente aux représentants des personnels un dispositif déjà bouclé. C'est probablement ce que signifie la NRC (nouvelle relation de confiance) avec les OS. Nous ne nous étendons pas sur la réorganisation administrative du service induite par cette nouvelle « réforme ». En résumé, un interlocuteur régional a été désigné par l'administration pour mettre en place un accueil fiscal personnalisé en coordination avec les autres départements et afin d'étendre l'offre de service et accompagner les entreprises, la DRFiP a missionné une IDIV et deux inspecteurs au sein de la DAJ.



Sous couvert d'une meilleure sécurité et d'une nouvelle relation de confiance avec les entreprises, ce nouvel organigramme démontre la perte d'autonomie du contrôle fiscal au profit des accords avec les entreprises. Ceci témoigne de la volonté de la DGFiP de devenir un «partenaire» des entreprises au détriment de sa position de service public et de son pouvoir de contrôle.

Nous y voyons la volonté de la DG de limiter les contentieux au maximum et craignons, à terme, la disparition des services contentieux eux-mêmes. Il s'agit d'une mise sous tutelle administrative et politique du contentieux et plus largement du contrôle fiscal.

Ceci reste bien sûr dans la droite ligne de la politique du gouvernement, pour qui les entreprises sont l'alpha et l'oméga de la création de richesse et qui ne doivent être soumises à aucune contrainte susceptible de freiner leur marche en avant, d'où coulera le fameux ruissellement cher au président Macron !

Les collègues, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, la résistance au sein des instances ne sera malheureusement pas la solution pour arrêter la dislocation de nos services publics. Cette résistance devra un jour ou l'autre s'exprimer dans un mouvement d'ensemble et nous vous proposons d'ores et déjà d'affirmer votre rejet des choix qui nous sont imposés en tant que fonctionnaires et citoyens.

**En grève et en manifestation le jeudi 17 septembre
à 10h00 à Arnaud Bernard**

